



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rehabilitation des cites minières

Question orale n° 1388

Texte de la question

M. Remy Auchede interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les orientations de la société par actions simplifiée (SAS) chargée de la gestion de l'habitat minier dans le Nord - Pas-de-Calais, et souhaite obtenir réponse sur les quatre points. La SAS aurait récemment remonté 60 millions de francs dans les caisses de Charbonnages de France pris sur ses recettes et qui donc auraient été détournés du financement, de la rehabilitation et de l'entretien des cites minières. Ainsi le scandale mis en place par l'accord de gestion entre la Société d'aménagement des communes minières (Sacomi) et la Société de gestion immobilière du patrimoine des houillères du Nord - Pas-de-Calais (Soginorpa) et permettant le financement de CDF continuerait. Il souhaiterait connaître la position de M. le ministre sur la continuation de ce scandale. Le budget d'entretien des cites minières serait en diminution de 40 millions environ pour 1997. Le coût moyen de renovation passerait de 330 000 francs en 1996 à 250 000 francs en 1997 au détriment de la qualité. Il souhaiterait en avoir confirmation. Des projets de vente de cites minières à des promoteurs privés ont été révélés, aboutissant ainsi à un bradage du patrimoine et à sa privatisation. Il souhaiterait en avoir confirmation. Les choix actuellement mis en œuvre sont contraires aux intérêts des ayants droit et des locataires, et en contradiction avec l'opinion des élus, des représentants des ayants droit et des locataires, des personnels. Ces avis vont-ils enfin être pris en compte pour une véritable gestion démocratique associant les intéressés. Pour leur part, les élus communistes continuent à penser que seule la mise en place d'un office public de gestion garantirait des orientations sociales et démocratiques.

Texte de la réponse

M. le président. M. Remy Auchede a présenté une question n° 1388.

La parole est à M. Remy Auchede, pour exposer sa question.

M. Remy Auchede. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, je veux à nouveau vous interroger sur l'important problème qui se pose depuis plusieurs décennies dans l'ex-bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, celui de l'entretien et de la renovation des quelque 70 000 logements miniers occupés par les ayants droit et, pour une part grandissante, par des locataires.

Des l'origine, au début des années 70, quand il devint évident qu'il fallait imaginer une structure de substitution à Charbonnages de France pour assurer l'entretien et la renovation de ce parc de logements, qui lui appartenait d'ailleurs, afin de le rendre conforme aux normes d'un habitat du XXe siècle, les députés communistes proposèrent - c'était en 1973 exactement - la mise en place d'un office public qui aurait permis de garantir les dimensions sociales et démocratiques de la gestion du parc. Hélas, ils ne furent écoutés ni par votre gouvernement, ni par les précédents.

De la création de la SOGINORPA, en 1985, à la mise en place de la SAS, en 1996, en passant par l'épisode SACOMI, la tendance a toujours été la même: gestion privée et manque de moyens pour répondre aux besoins pourtant légitimes des ayants droit et locataires qui aspirent simplement à disposer d'un logement de qualité avec, pour les locataires, un loyer accessible dans une région où les revenus sont faibles.

J'en viens à la situation actuelle. Vous avez persisté à refuser une structure de type office public que vous

avaient proposee les communistes. Vous avez choisi de mettre en place une societe par actions simplifiee, pourtant refusee par l'immense majorite des elus du Nord - Pas-de-Calais. Et deja, quelques mois apres ce choix, surgissent a nouveau des inquietudes qui font suite aux informations, voire aux actes qui commencent a etre connus, contredisant promesses et engagements - cela ne nous surprend pas -, ce qui semble d'ailleurs etre une fatalite sur ce dossier. Aussi, monsieur le ministre, je voudrais que vous repondiez aux quatre questions precises dont voici l'enonce.

Premier point: la presse vient d'annoncer sans etre dementie que la SAS aurait recemment remonte vers les caisses de Charbonnages de France soixante millions de francs pris sur ses recettes et qui auraient donc ete detournes de leur veritable objet, a savoir la rehabilitation et l'entretien de nos cites minières. Ainsi, le scandale, denonce depuis longtemps, de la signature du contrat de gestion entre SACOMI et SOGINORPA qui a permis des remontees financieres vers Charbonnages de France perdurerait ! Ainsi, les ayants droit et locataires, prives de logements decents, continueraient a payer le deficit de Charbonnages de France ? Ce serait inacceptable, monsieur le ministre, et nous sommes d'autant plus a l'aise pour le dire que, depuis toujours, nous denoncons ce racket.

Deuxieme point: l'entretien et le cout des renovations. S'agissant de l'entretien, alors que les attentes des habitants sont considerables, on nous parle pour l'annee 1997 d'une baisse de ce budget de 40 millions environ, ce qui va evidemment diminuer la fonction d'entretien deja bien insuffisante.

S'agissant de la renovation des logements, de nouvelles inquietudes apparaissent a la fois sur la quantite et sur la qualite.

Inquietudes sur la quantite parce que le rythme de renovation, deja insuffisant, est lie aux credits GIRZOM et ANAH qui vont diminuer. Ainsi, le rythme de 2 000 logements renoves ne sera-t-il pas atteint en 1997, alors que l'on nous promet 3 000 logements renoves par an depuis plusieurs annees. Des ayants droit ne connaîtront probablement jamais la renovation et n'habiteront jamais dans un logement decent.

Inquietudes sur la qualite enfin, car il semble bien que tout soit desormais oriente vers une renovation au rabais, comme si nos populations ne meritaient pas des normes de confort pourtant bien modestes. On avance le chiffre d'un budget moyen de 250 000 francs consacre a la renovation d'un logement en 1997, contre 330 000 francs environ l'annee precedente. Comment accepter cela quand, par ailleurs, nos ayants droit et locataires payent depuis des annees pour le deficit de CDF ? Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre ?

Troisieme point, des projets de vente de cites minières a des promoteurs prives ont ete recemment reveles.

Cela aboutirait a un bradage de ce patrimoine et a son utilisation pour des interets prives. Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, sur cette orientation qui, si elle perdurait, aurait des consequences graves ?

Quatrieme point, qui resume finalement tous les autres: les choix actuellement faits, monsieur le ministre, sont non seulement contraires aux besoins, aux interets des ayants droit et locataires de nos cites minières, mais aussi en totale opposition avec les souhaits formules par l'immense majorite des elus de cette region, par les representants des ayants droit, les organisations syndicales, les representants des locataires et des personnels de la SOGINORPA. Quand donc allez-vous non plus seulement les ecouter, comme vous l'avez deja fait, mais surtout les entendre en prenant en compte leurs demandes, en les associant a une veritable gestion democratique dont nous continuons plus que jamais a penser qu'elle ne peut etre garantie que par un office public de gestion ?

Une fois de plus, rien n'est fait pour assurer correctement l'entretien et la renovation de ces 70 000 logements, pour garantir des loyers accessibles et, accessoirement, mais cela n'est pas negligeable, pour relancer l'activite du batiment dans notre region. N'est-ce pas une fois de trop, monsieur le ministre ?

M. le president. Je vous donne la parole, monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, pour repondre a ces quatre questions.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Vous m'interrogez, monsieur le deputé, sur les modalites de gestion de la SOGINORPA depuis sa transformation en societe par actions simplifiee. Cette transformation avait recu l'approbation des pouvoirs publics car elle etait apparue comme la solution la plus adaptee pour remedier aux dysfonctionnements qui avaient ete constates dans l'application du pacte de gestion liant precedemment la SOGINORPA a la SACOMI. Nous nous sommes, du reste, deja exprimes sur ce sujet.

Contrairement a ce que des insinuations malveillantes cherchent a faire entendre, le redressement de la SOGINORPA est engage et la situation actuelle est plus saine que celle qui prevalait anterieurement. Vous avez pose certaines questions auxquelles je vais essayer de repondre.

Premierement, je demens l'affirmation selon laquelle il y aurait eu perte de recettes pour la SOGINORPA du fait des remontees financieres vers les caisses de Charbonnages de France. Monsieur Auchede, je connais votre serieux, il ne faut pas toujours croire ce que l'on peut lire ici ou la. Je le dis sans passion. Le code general des impots permet aux groupes de societes d'etre integres fiscalement. SOGINORPA, comme les autres filiales du groupe Charbonnages de France, a opte pour l'integration fiscale. C'est donc en application de cette integration qu'elle a verse le montant de l'impot sur les societes a CDF, qui acquitte alors l'impot sur les societes eventuellement du par l'ensemble consolide. La situation est claire: cette operation est absolument neutre pour la SOGINORPA et ne vient en aucune facon minorer les recettes affectees a la rehabilitation.

J'ajoute que la SOGINORPA a beneficie d'un effort important de CDF pour ameliorer sa tresorerie. Le compte courant dont elle beneficie aupres de CDF a ete porte a plus de 200 millions de francs, permettant ainsi a la societe de ne plus avoir a faire appel aux financements bancaires, qui sont tres couteux, pour son exploitation. Deuxiemement, le cout moyen de renovation a ete ramene a 250 000 francs, c'est vrai, mais sans que la qualite des rehabilitations en souffre. Le montant precedent de 330 000 francs etait hors norme par rapport a tout ce qui se fait en France en matiere de rehabilitation. Il est possible, a partir d'operateurs professionnels, d'abaisser les couts unitaires de renovation en maintenant, voire en ameliorant la qualite des logements tout en faisant les efforts naturels de competitivite qui s'attachent a ce type d'operation.

Troisiemement, quant aux ventes de cites minières a des promoteurs prives, je puis vous assurer qu'il s'agit de rumeurs infondees. Je vous confirme que la SOGINORPA a vocation a etre maintenue dans le secteur public. Quatriemement, je saisi l'occasion pour souligner que les modalites nouvelles de gestion de la SOGINORPA se traduisent par la mise en place d'une societe par actions simplifiee ou les elus sont representes au sein d'un conseil des partenaires, garant d'un fonctionnement transparent et democratique de la societe. Ce conseil, qui doit etre installe dans les semaines qui viennent, pourra a l'avenir repondre a toutes les questions legitimes qui se posent sur la gestion du patrimoine immobilier de la SOGINORPA.

M. le president. La parole est a M. Remy Auchede.

M. Remy Auchede. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces informations dont certaines repondent meme a des questions que je n'ai pas posees.

Vous avez affirme qu'il y avait des dysfonctionnements dans l'application du pacte de gestion liant precedemment la SOGINORPA a la SACOMI. Je partage cet avis. Nous avons d'ailleurs denonce cette situation a l'epoque. Par ailleurs, je n'ai pas insinue, moi, qu'il n'y avait pas actuellement de procedure de redressement de la SOGINORPA. Je n'en ai pas parle. Si tel est le cas, si les comptes de la societe se redressent, tant mieux pour elle.

S'agissant des autres elements de reponse, je conteste, la methode qui consiste a expliquer la remontee de recettes de la SOGINORPA vers Charbonnages de France par le paiement de l'impot. En effet, la SOGINORPA verse l'impot a Charbonnages de France: mais ce groupe n'est pas imposable, puisqu'il ne fait pas de benefices. Il y a la, vous en conviendrez, une anomalie qu'il convient de denoncer !

Ensuite, vous me dites que l'on va continuer a faire des renovations de meme qualite avec une baisse de 25 % du credit moyen alloue pour la renovation d'une habitation. Si tel est le cas, je serai le premier a le reconnaitre et a m'incliner, mais j'ai des doutes. En tout cas, s'il est reellement possible de faire 25 % d'economies sur le chiffre anterieur, c'est qu'avant c'etait la gabegie, ce qui merite d'etre denonce.

Enfin, vous m'assurez que les rumeurs de ventes de cites minières a des promoteurs prives sont infondees. J'en prends acte et je vous remercie de nous rassurer sur ce point car de telles rumeurs nous inquietaient. C'est une information positive.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1388

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1619

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1785

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 1997